

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Statistique générale de la France (année 1875)

Journal de la société statistique de Paris, tome 20 (1879), p. 70-84

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1879__20__70_0

© Société de statistique de Paris, 1879, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V.

VARIÉTÉS.

Statistique générale de la France (année 1875).

Dans le courant de l'année 1878, le service de la statistique générale de France a publié trois volumes importants : 1° l'*Annuaire statistique de la France*, qui renferme, comme on le sait, dans un format commode, le relevé détaillé de toutes les statistiques publiées par les diverses administrations, sans compter un grand

nombre de documents inédits; 2° les *résultats généraux du dénombrement de la population* auxquels, dans ce numéro même, nous consacrons un article spécial; 3° enfin, le tome V de la *statistique annuelle* qui fait connaître pour l'année 1875.

- 1° Le mouvement de la population;
- 2° Les consommations d'après le relevé des octrois
- 3° Les salaires de la petite industrie;
- 4° Les bureaux de bienfaisance;
- 5° Les établissements hospitaliers, y compris le service des enfants assistés;
- 6° L'aliénation mentale;
- 7° Les monts-de-piété;
- 8° Les libéralités aux établissements publics;
- 9° La statistique agricole;
- 10° Les sinistres.

On y trouve également la statistique des caisses d'épargne, d'après les comptes spéciaux publiés par le Ministre de l'agriculture et du commerce, dont nous rendrons compte très-prochainement, ainsi que la statistique des industries principales, sur laquelle nous reviendrons également.

Ajoutons que nous avons déjà réservé pour nos lecteurs le mouvement de la population, dont nous avons même fourni un résumé pour l'année 1876. Il ne nous reste donc, pour nous tenir au courant des utiles travaux de ce service, qu'à parcourir, dans la série que nous venons d'indiquer, les neuf derniers chapitres. A cet égard, l'introduction détaillée qui précise les tableaux est de nature à faciliter notre tâche. Il nous suffira d'en faire ressortir les faits les plus saillants.

Nous entrons immédiatement en matière.

1. — *Statistique des octrois.*

Les comptes des octrois permettent d'apprécier l'importance relative des principales consommations dans les villes soumises à cette taxe; mais il y a lieu d'examiner d'abord quelle est la situation financière des octrois, et quels ont été jusqu'à ce jour les développements de cette institution. — En voici le mouvement depuis 1823 :

ANNÉES.	NOMBRE des communes à octroi.	POPULATION comprise dans le rayon de l'octroi.	PRODUIT BRUT des octrois.	TAXE annuelle par habitant.
1823	1,434	5,997,000	61,871,648	10' 32
1833	1,448	6,306,378	65,937,728	10 46
1843	1,467	7,296,932	83,165,442	11 40
1853	1,475	7,329,782	90,424,212	13 16
1862	1,510	9,582,144	157,439,539	16 43
1872	1,508	10,662,670	199,530,351	18 71
1873	1,516	10,517,410	211,205,737	20 08
1874	1,524	10,541,365	201,112,048	19 08
1875	1,526	10,555,183	233,082,804	22 08

On voit qu'en un peu plus de 40 ans, le nombre des octrois n'a augmenté que de 6 1/2 p. 100; la population desservie a presque doublé, et le produit brut presque quadruplé. En même temps, la taxe par habitant s'est élevée de 10 fr. 32 c. à 20 fr. 08 c. en 1873, pour descendre, en 1874, à 19 fr. 08 c., mais pour remonter ensuite à 22 fr. 01 c.

En 1875, le produit brut des octrois se décompose ainsi : vins, 74,415,775 francs ; cidres, poirés, hydromels, 2,763,616 francs ; alcools, 15,099,345 francs ; autres liquides, 23,178,963 francs ; comestibles, 63,489,281 francs ; combustibles, 22,699,895 francs ; fourrages, 10,086,656 francs ; matériaux, 17,698,356 francs ; objets divers, 5,416,518 francs.

L'octroi de Paris est, par ordre d'importance, le premier de tous ; à lui seul, il produit plus de 118 millions, c'est-à-dire une somme un peu plus élevée que celle de tous les octrois de province réunis, ainsi que le démontre le tableau suivant :

	PARIS.	AUTRES COMMUNES.
Vins.	48,892,156 fr.	25,523,619 fr.
Cidres, poirés, hydromel . . .	437,534	2,326,082
Alcools.	8,336,312	6,763,033
Autres liquides	11,716,913	11,462,050
Comestibles.	22,346,512	41,142,769
Combustibles	10,818,156	11,881,739
Fourrages.	3,959,515	7,127,141
Matériaux.	7,889,294	9,909,062
Objets divers	3,846,862	1,569,656
Total	118,243,254	117,705,151

Si l'on examine les chiffres de ce tableau, on voit que, pour les vins, la taxe par habitant s'élève, à Paris, à 26 fr. 40 c., tandis que, pour les autres communes, elle n'a été, en moyenne, que de 2 fr. 93 c. ; pour les comestibles, elle est, à Paris, de 12 fr. 07 c., et, pour les combustibles, de 5 fr. 84 c., lorsque, pour les mêmes objets, elle ne s'élève qu'à 4 fr. 73 c. et 1 fr. 36 c. pour les autres communes.

En étudiant le même tableau, on remarque que plus de la moitié, presque les trois cinquièmes du produit brut de l'octroi de Paris, provient de la taxe sur les boissons, tandis que ce même produit n'entre pas même pour les deux cinquièmes dans le produit brut des octrois de province.

À Paris, chaque habitant paye en moyenne à l'octroi 63 fr. 85 c., dont 37 fr. 47 c. pour les boissons et liquides ; tandis que, dans le reste du pays, la taxe moyenne, par tête, n'est que de 13 fr. 51 c., dont 5 fr. 29 c. pour les boissons.

Il y a lieu de remarquer, d'autre part, que les frais de perception sont beaucoup plus élevés pour les octrois départementaux que pour l'octroi de Paris. Pour les premiers, en effet, le produit net s'élève à 101,803,104 fr., ou aux 89 centièmes du produit brut, soit 11 p. 100 de frais de perception ; tandis que le produit net de l'octroi parisien atteint 112,312,321 francs, ou les 94 centièmes, ce qui réduit les frais de perception à 6 p. 100 du produit brut, c'est-à-dire à la moitié du chiffre afférent aux octrois des départements.

Le tableau de la situation financière des octrois ne fait connaître les quantités *soumises aux droits* qu'en ce qui concerne le vin, le cidre et les alcools.

Il résulte de ces quantités, comparées à la population comprise dans le rayon des octrois, que la consommation moyenne par habitant est :

Pour le vin, de 161 litres.
 Pour le cidre et ses similaires, de 28 litres.
 Pour l'alcool, de 5 litres 31 centilitres.

Ce sont les communes de la banlieue de Paris qui consomment le plus de vin, les communes à octroi du département d'Ille-et-Vilaine le plus de cidre, et enfin celles de la Seine-Inférieure le plus d'alcool.

Dans le rayon de Paris, la consommation de vin est de 218 litres par habitant celle du cidre, de 5 litres, et celle de l'alcool, de 5,96.

En général, on peut dire que la consommation de vin est relativement peu considérable dans les départements vinicoles, que celle du cidre se concentre ou à peu près dans les départements de la Bretagne et de la Normandie, et celle de l'alcool dans les départements du Nord.

Il est bien entendu, d'ailleurs, qu'il ne s'agit pas ici de la consommation moyenne du pays tout entier, mais seulement de celle des communes à octroi.

2. — Salaires de la petite industrie.

La statistique des salaires de la petite industrie est établie d'après les constatations des maires des villes chefs-lieux de département.

Elle a porté sur 62 corps d'état, et a fourni, pour les villes chefs-lieux réunies, Paris excepté, les résultats généraux suivants, qui indiquent les progrès accomplis pendant la période impériale :

Moyenne des salaires des ouvriers nourris.

ANNÉES.	SALAIRE ordinaire.	MAXIMUM.	MINIMUM.
1853	0 ⁹⁶	1 ²³	0 ⁷⁴
1871	1 40	1 82	1 10
Accroissement absolu . . .	0 44	0 59	0 36
— p. 100 . . .	46	48	49
Résultats de 1872	1 38	1 82	1 09
— de 1873	1 38	1 81	1 09
— de 1874	1 44	1 82	1 13
— de 1875	1 47	1 92	1 16

Salaires des ouvriers non nourris.

ANNÉES.	SALAIRE ordinaire.	MAXIMUM.	MINIMUM.
1853	1 ⁸⁹	2 ³⁶	1 ⁵³
1871	2 65	3 36	2 19
Accroissement absolu . . .	0 76	1 00	0 66
— p. 100 . . .	40	42	43
Résultats de 1872	2 70	3 42	2 19
— de 1873	2 70	3 42	2 19
— de 1874	2 75	3 48	2 25
— de 1875	2 86	3 64	2 34

D'après ce tableau, les salaires, pris dans leur ensemble, se sont accrus, en dix-huit ans, dans la proportion de 45 p. 100. Quant aux salaires des ouvriers non nourris, il s'est maintenu à peu près au double de celui des ouvriers nourris.

Les résultats de 1872, 1873, 1874 et 1875, qu'il faut accepter d'ailleurs sous toutes réserves, car les questions de ce genre ne peuvent être étudiées que pour une longue série d'années, indiquent que la moyenne des salaires des ouvriers nourris est restée à peu près stationnaire, tandis qu'il y aurait eu une augmentation assez sensible dans le salaire des ouvriers non nourris, qui composent, d'ailleurs, la majeure partie des travailleurs, et forment la véritable classe ouvrière, l'ouvrier n'étant nourri par son patron que dans des cas fort rares et dans certaines professions.

« Si l'on ne considère que le salaire des ouvriers non nourris, on trouve que, pour les hommes, le salaire moyen s'est accru, dans l'intervalle précité, de 2 fr. 06 c. à 2 fr. 90 c., ou de 41 p. 100, et, pour les femmes, de 1 fr. 07 c. à 1 fr. 48 c., ou de 38 p. 100.

On voit que le salaire des femmes dépasse à peine la moitié du salaire de l'autre sexe ; néanmoins, elles ont participé dans une proportion presque égale à la hausse que nous venons de constater.

A Paris, le salaire habituel des hommes s'est élevé de 3 fr. 82 c. à 4 fr. 99 c., ou de 31 p. 100, et celui des femmes de 2 fr. 12 c. à 2 fr. 78 c., ou également de 31 p. 100.

On en conclut que, si les salaires sont beaucoup plus élevés à Paris qu'en province, leur hausse a été relativement moins rapide.

Ajoutons que les tableaux de 1875 indiquent qu'aucun changement notable n'a été porté au taux des salaires constatés l'année précédente.

On comprend que les variations que nous venons d'indiquer d'une manière générale, ont pu ne pas être les mêmes pour chaque profession en particulier. Mais, sur ce point, nous sommes obligé, faute d'espace, de renvoyer le lecteur au document officiel auquel nous avons emprunté les données sommaires que nous venons de rappeler.

3. — *Bureaux et établissements divers de bienfaisance.*

La charité légale s'exerce, en France, par l'entremise des bureaux de bienfaisance. D'après les termes de la loi du 7 frimaire an V qui régit encore actuellement la matière, il devrait y avoir au moins un bureau par commune ; or, il se trouve qu'il n'y en a actuellement (en 1875) que 13,287, ce qui correspond à 37 bureaux par 100 communes. Les bureaux sont d'ailleurs très-inégalement répartis entre les divers départements : c'est ainsi que, si, dans le département de la Seine, il y a un bureau par commune, il y a quatorze départements qui en ont moins de 15 pour 100 communes. Il résulte de cette répartition inégale, aussi bien que du grand nombre de localités non encore desservies, que, si la statistique des bureaux de bienfaisance peut donner la mesure de la charité légale, elle ne permet pas d'apprécier l'état réel de l'indigence dans notre pays.

En 1875, le nombre des individus secourus par les bureaux de bienfaisance s'est élevé à 1,247,722, ce qui correspond à 3.40 pour 100 habitants ; mais, pendant que, dans le département du Nord, la proportion des individus secourus est de 18 p. 100, elle est inférieure à 0.35 p. 100 dans la Corse, les Pyrénées-Orientales et l'Ardèche.

Le nombre des individus secourus varie d'ailleurs suivant les époques ; toutefois, les moyens d'assistance augmentent, car la proportion qui nous occupe s'est élevée, de 1837 à 1875, de 2.30 à 2.40 p. 100.

Les ressources dont les bureaux de bienfaisance ont disposé en 1875 ont atteint le chiffre de 39,359,959 fr., en y comprenant 8,844,494 fr. de fonds libres reportés des exercices précédents.

Ce chiffre total se décompose ainsi :

Revenus propres aux bureaux	12,034,967	39 p. 100.
Subventions	8,146,143	27 —
Dons charitables	6,851,263	23 —
Autres recettes	3,483,092	11 —
Total	30,515,465	100
Fonds libres reportés en 1874. . . .	8,844,494	
Total général	39,359,959	

Les bureaux ont en même temps placé, soit en rentes, soit en immeubles, une somme d'environ 10,988,154 fr., et augmenté ainsi leurs ressources pour l'avenir. Si nous passons maintenant aux dépenses, nous trouvons qu'elles ont monté, en 1875, à 25,423,842 fr., laissant ainsi disponible un excédant de recettes de 13,936,117 fr.

Ces dépenses ont été ainsi réparties :

Entretien et construction des immeubles . .	1,590,143	6 p. 100
Frais de personnel	4,985,310	8 —
— du matériel.	596,438	2 —
Secours.	21,251,951	84 —
Total	25,423,842	100

On peut voir par là que ce sont les secours qui en forment la partie de beaucoup la plus importante. Ces secours se divisent ainsi, suivant leur nature :

Secours en nature (aliments, vêtements, chauffage, médicaments, etc.).	16,506,865	78 p. 100
Secours en argent	4,745,086	22 —
Total	21,251,951	100

En divisant cette somme par le nombre des individus admis aux secours, on trouve que la part moyenne de chacun d'eux n'est que de 17 fr. 01 c. par an. Cette moyenne varie, selon les départements, de 73 fr. 46 c. à 6 fr. 44 c. Dans le département de la Seine, 171,721 indigents se sont partagé 5,110,154 fr. de secours, ce qui porte la moyenne des secours par indigent à 29 fr. 76 c.

4. — Statistique hospitalière.

D'après les renseignements fournis par les préfets, le nombre des établissements hospitaliers qui ont fonctionné en France, en 1875, s'est élevé à 1,521; savoir: 383 hôpitaux, 750 hôpitaux-hospices, 388 hospices. Dans cette nomenclature ne sont pas compris la maison municipale de santé et 7 établissements de service général de Paris; mais il s'y trouve un certain nombre d'établissements qui se bornent à distribuer des secours.

Il résulte de ces nombres qu'en moyenne un établissement hospitalier dessert un peu plus de 24,000 habitants.

Le personnel chargé du service des établissements hospitaliers se compose de 27,883 personnes, savoir : 2,696 médecins et chirurgiens, 3,077 employés, 10,945 religieuses et 11,165 servants.

Ils ont disposé enfin de 163,731 lits, dont 70,989 pour le service des malades, 55,763 pour celui des infirmes, vieillards et incurables, et 15,667 pour celui des enfants assistés. En rapportant ce matériel au nombre moyen des individus supposés traités pendant toute l'année, on trouve que la proportion des lits inocc-

cupés, qui est de 40 p. 100 dans les hôpitaux, n'est que de 10 p. 100 dans les hospices.

En 1874, il a été traité, dans les hôpitaux ou quartiers d'hospice, 403,596 malades. Ce nombre s'était élevé, en 1871, à 583,850. Nous n'avons pas à rappeler les circonstances exceptionnelles qui avaient amené cet encombrement. En 1875, le nombre des traités se relève; il monte à 410,611.

Le chiffre actuel des malades traités correspond à 1 malade pour 89 habitants, soit 1.12 p. 100, au lieu de 1 p. 100 en 1872, et de 1 pour 63 en 1871. — Mais, tandis que, dans les départements du Rhône et de la Seine, la proportion des malades traités dépasse 4 p. 100, elle descend dans la Creuse à 0.11.

Si l'on décompose le nombre des malades traités au point de vue de la population moyenne et du mouvement des entrées et des sorties, on obtient les résultats suivants:

Nombre des individus présents le 1 ^{er} janvier. . . .	42,178	10.3	} 100.0
Admis pendant l'année.	368,433	89.7	
Sortis pendant l'année.	367,916	89.6	} 100.0
Nombre des individus restant le 31 décembre . . .	42,695	10.4	

Ces rapports indiquent que la population fixe des hôpitaux équivaut au 9^e de la demi-somme des entrés et des sortis, c'est-à-dire de la population en mouvement; on voit, de plus, en étudiant le rapport des sorties, lequel est un peu moins élevé que celui des entrées, que la population présente à l'hôpital tend à augmenter.

Les malades traités en 1875 ont fourni 14,685,211 journées de présence ce qui correspond à un séjour moyen de 36 jours environ. Pour les hommes, la durée du séjour n'est que de 31 jours; elle s'élève, pour les femmes et les enfants, à 41 et 48 jours. — En 1871, le mouvement avait été beaucoup plus rapide, puisque chaque malade n'était resté à l'hôpital que 30 jours en moyenne.

Sur 100 malades traités, il y en a eu 78.7 de guéris, pendant que la proportion des décès s'est élevée à 9; mais il convient, pour se rendre compte de la mortalité qui a sévi dans le milieu hospitalier, de rapporter les décès survenus au nombre total des journées de présence. On trouve alors les résultats suivants:

Hôpitaux (mortalité pour un jour de présence).

Hommes	0.002.68
Femmes	0.002.63
Enfants.	0.001.87
Moyenne	0.002.55

Le même calcul avait fourni, pour la période 1854-1860, 0.002.64; en 1861, 0,002.44; en 1871, 0,003.27, et enfin en 1872, 1873 et 1874, 0,002.37, 0,002.51, et 0,002.43.

On voit que la mortalité ne cesse de décroître dans les hôpitaux: l'année 1871 fait seule exception. A cette époque désastreuse, la mortalité a dépassé de plus de 1/3 celle qu'on constate en 1872 et les années suivantes.

Pour se rendre compte de la valeur qu'il faut attacher à ces chiffres, il convient de les rapprocher de ceux que donne la population du pays tout entier.

Population générale (mortalité pour un jour de présence).

Hommes	0.000.06
Femmes	0.000.05
Enfants.	0.000.07
Moyenne	0.000.06

De sorte que le danger journalier de mourir, qui, dans la population générale, est de 6 cent-millièmes, est de 255 cent-millièmes dans les hôpitaux; d'où cette conséquence que la mortalité journalière est environ 40 fois plus considérable dans les hôpitaux que dans l'ensemble du pays. Mais il ne faut pas oublier que les malades ne sont soumis à cette mortalité exceptionnelle que pendant 36 jours environ.

Le nombre des infirmes, vieillards ou incurables entretenus dans les hospices, est bien moindre que celui des malades traités dans les hôpitaux; il s'élève, pour 1875, à 67,864, savoir: 26,796 hommes, 30,475 femmes et 10,593 enfants. C'est, pour l'ensemble, une proportion de 1 assisté sur 542 habitants.

Au point de vue de la population moyenne rapprochée du mouvement des entrées et des sorties, ces traités se décomposent ainsi :

Présents au 1 ^{er} janvier . . .	49,872	73	} 100
Admis pendant l'année . . .	17,992	27	
Sortis pendant l'année . . .	18,285	27	} 100
Présents au 31 décembre . . .	49,579	73	

Ainsi, tandis que, dans les hôpitaux, la population fixe n'équivaut qu'au 9^e de la population en mouvement, dans les hospices, cette population est plus du double de la demi-somme des entrées et des sorties. Remarquons enfin que, si la population permanente des établissements tend à augmenter dans les hôpitaux, celle des hospices accuse une tendance à la diminution.

On peut négliger, tant il est faible, le nombre des individus qui sortent de l'hospice par voie de guérison.

Quant à la mortalité, rapportée à une journée de présence, elle est exprimée par le rapport 0.000.49. — L'expression trouvée par les hôpitaux étant de 0.002.55, on en conclut que la mortalité est 5 fois moindre dans les hospices que dans les hôpitaux, mais qu'elle reste encore 8 fois 1/2 plus considérable que celle de la population générale. — Il est vrai de dire que, pour la population, cette mortalité doit être multipliée par 365 jours, tandis que, pour les infirmes et vieillards traités dans les hospices, la durée moyenne du séjour n'est que de 249 jours environ. Notons, en passant, que les femmes séjournent à l'hospice beaucoup plus longtemps que les hommes, et ces derniers que les enfants.

Faisons maintenant connaître la situation financière des établissements hospitaliers réunis.

Le nombre des établissements hospitaliers est resté depuis longtemps stationnaire, mais leurs ressources n'ont cessé d'augmenter. En 1833, les recettes étaient de 51,222,079 fr.; en 1861, elles s'élevaient à 103,541,828 fr. — La réduction de notre territoire les avait ramenées, en 1871, à 99,545,186 fr.; elles sont, en 1872, de 186,691,644 fr., et, en 1873, de 104,862,772 fr. Elles descendent, en 1874, à 102,989,081. Voici les résultats de 1875 :

Recettes (1875).

Revenus propres aux établissements	42,453,938	41 p. 100
Subventions de tout genre	20,505,161	20 —
Dons et legs, droit des pauvres	6,685,820	7 —
Recettes diverses	6,110,181	6 —
Remboursement de frais des malades payants.	15,660,175	15 —
Fonds libres, reportés des exercices précédents.	11,150,136	11 —
Total	102,565,411	100

Le tableau suivant indique les changements que quelques-unes de ces recettes ont éprouvés depuis 1853 :

	PRODUITS d'immeubles.	RENTES.	VENTES d'immeubles, aliénations de rentes, emprunts.	SUBVENTIONS ordinaires.	SUBVENTIONS extraordinaires.
1853.	14,301,906	9,504,497	3,589,484	9,287,686	1,505,325
1861.	15,700,099	12,315,212	13,331,761	13,238,414	2,873,463
1871.	16,809,084	14,421,080	4,885,075	18,907,957	1,475,496
1872.	17,971,015	15,547,702	7,863,875	17,662,219	4,929,189
1873.	18,225,292	15,885,363	6,022,570	16,411,657	5,143,782
1874.	17,069,008	16,410,406	6,819,622	17,219,945	4,588,443
1875.	18,661,109	17,474,213	6,318,616	17,267,218	3,237,823

Dans la dernière année, les dépenses se sont élevées à 85,308,371 fr., laissant un excédant de recettes de 17,257,040 fr.

On peut les répartir ainsi :

Dépenses pour l'administration des biens et revenus.	9,400,459	11 p. 100
Dépenses hospitalières proprement dites.	55,346,419	65 —
Secours à domicile.	6,790,020	8 —
Dépenses diverses (y compris celles des enfants assistés).	13,771,473	16 —
Total	85,308,371	100

Voici maintenant la répartition des dépenses hospitalières proprement dites :

Personnel	8,660,287	16 p. 100
Matériel	14,635,486	26 —
Nourriture	29,201,882	53 —
Pharmacie	2,848,764	5 —
Total	55,346,419	100

A la statistique hospitalière se rattache celle des enfants assistés.

Voici le nombre de ces enfants au 31 décembre 1875 :

	GARÇONS.	FILLES.
Enfants trouvés	1,869	2,027
— abandonnés	20,568	19,587
— orphelins	4,656	3,908
Secourus chez leurs parents	18,227	17,154
	45,320	42,676
	87,996	

Comparés aux résultats des années précédentes, ces chiffres indiquent que la catégorie des enfants trouvés entretenus directement par les hospices tend à diminuer, tandis que le nombre des enfants secourus chez leurs parents augmente, surtout depuis quelque temps, dans une forte proportion.

5. — Statistique de l'aliénation mentale.

Le recensement de 1872 porte à 87,968 le nombre des aliénés existant en France, sur lesquels 51,004 ont été recensés à domicile, et 36,964 dans les asiles publics ou privés ; il y aurait donc actuellement 2.44 aliénés pour 1,000 habitants. — Il y a dix ans, cette proportion n'était que de 2.25.

Sous cette qualification générale d'*aliénés*, on compte 12,835 fous proprement dits, 35,133 idiots. Il est à remarquer que le plus grand nombre des idiots restent dans leurs familles, tandis que la grande majorité des fous (62.10) sont traités dans les asiles.

Si, laissant de côté les aliénés demeurant dans leurs familles, nous passons à ceux qui sont traités dans les asiles, nous trouvons dans la statistique de 1875 les renseignements suivants :

Et d'abord, en ce qui concerne le nombre des asiles, on constate qu'il s'élève à 102, savoir : l'asile de Charenton, 45 asiles départementaux, 15 quartiers d'hospice, ce qui fait 61 asiles publics et 41 asiles privés, sur lesquels 17 reçoivent des indigents et peuvent être ainsi assimilés aux asiles publics proprement dits.

Ce nombre total d'asiles se répartit entre 63 départements, de sorte qu'il y en a encore 24 qui en sont dépourvus.

Relativement à la population entretenue dans les établissements consacrés aux aliénés, c'est l'asile national qui occupe le premier rang ; viennent ensuite, par ordre d'importance, les asiles privés faisant fonctions d'asiles publics, les asiles des départements, les quartiers d'hospice, et enfin les asiles privés qui ne reçoivent que des pensionnaires payants. Dans l'asile national, la population moyenne est de 1.138 individus ; elle est de 532 dans les asiles privés recevant des indigents, de 492 dans les asiles départementaux, de 424 dans les quartiers d'hospice, et de 59 seulement dans les asiles privés proprement dits.

Pour tous les asiles réunis, le mouvement, à l'entrée et à la sortie, s'est effectué comme il suit :

Présents le 1 ^{er} janvier 1874.	42,348	76	} 100
Admis	13,030	24	
Sortis.	12,381	22	} 100
Restant au 31 décembre.	42,997	78	

Les présents au 1^{er} janvier et les admis, aussi bien que les sortis et les présents au 31 décembre, donnent au total le nombre des malades traités.

Ces derniers se répartissent ainsi, suivant la nature de l'aliénation :

Folie simple.	39,220
Folie paralytique	4,386
Démence sénile et organique	6,142
Idiotie et crétinisme.	5,630
Total	55,378

On voit que les individus atteints de folie simple forment à eux seuls les deux tiers des malades traités. Les idiots en forment un peu plus du dixième.

Le séjour moyen annuel de tous ces malades a été, en 1875, de 278 jours ; mais celui des idiots et aliénés se prolonge jusqu'à 310 jours.

Les 13,030 admissions dont il a été parlé plus haut comprennent les individus

admis pour cause de rechute, de réintégration après évasion, de transfèrement d'un autre asile. Mais, si l'on ne veut tenir compte que des aliénés admis pour la première fois, on trouve que leur nombre s'élève à 9,539.

Parmi ces derniers, les deux tiers environ n'avaient été atteints de folie que moins d'un an avant leur admission; mais il y en a encore un tiers qui étaient malades depuis une ou plusieurs années. Dans cette classification, il faut distinguer les idiots dont l'affection date, pour la plupart, de l'extrême enfance.

Si l'on fait abstraction des aliénés simplement améliorés, lesquels figurent presque tous dans les cas de rechute, on trouve que, sur 100 aliénés traités, il en a été guéri 5.3 en 1875. C'est, du reste, la proportion à peu près générale, mais elle varie suivant la forme de l'aliénation.

Folie simple.	7.2	guéris p. 100
Folie épileptique et paralytique.	0.4	—
Démence sénile	0.4	—
Idiotie et crétinisme	0.2	—
Moyenne	5.3	guéris p. 100

De sorte qu'on peut dire qu'il n'y a quelques chances de guérison que pour les individus atteints de folie simple. Ces chances sont, en effet, presque nulles dans les autres formes de l'aliénation. Ajoutons, en ce qui concerne les fous, que les 4 cinquièmes des guérisons sont obtenues dans la première année du traitement, mais principalement du deuxième au troisième mois. Cette observation montre le grand intérêt qu'il y a pour les familles à envoyer leurs aliénés dans les asiles dès les premières atteintes de la maladie.

Il y avait eu, en 1871, dans les asiles réunis, 5,548 décès; en 1873, il s'est produit, sous ce rapport, une amélioration marquée, puisqu'il n'y en eut, cette année, que 4,719. — En 1874, les décès se sont élevés à 4,811, et en 1875, à 5,307. En rapportant ces décès au nombre total des journées de présence, le chiffre de mortalité qui en résulte est de 0.000.34 (au lieu de 0.008.41 en 1871); cette mortalité est environ 5 fois supérieure à celle de la population générale. La plus forte mortalité continue d'ailleurs à sévir sur les fous paralytiques, et, à un moindre degré, sur les malades affectés de démence sénile ou organique.

Nous rappellerons, en terminant, que la population des asiles de tout genre était, au 1^{er} janvier 1875, de 42,348 aliénés. Sur ce nombre, on compte 17,677 pensionnaires et 34,671 indigents, savoir : 21,241 dans les asiles départementaux, 5,763 dans les quartiers d'hospice, et 7,667 dans les asiles privés autorisés à les recevoir.

Sur ces 34,671 indigents, 10,908, ou plus du tiers, avaient été placés dans des établissements situés hors de leur département, et par conséquent à des distances telles qu'il y a lieu de supposer que les familles peuvent rarement les visiter.

6. — *Monts-de-piété.*

Il y a actuellement en France 42 monts-de-piété, répartis entre 24 départements. Le département du Nord en compte 6 à lui seul; Bouches-du-Rhône et Vaucluse, chacun 4; Pas-de-Calais, 3; Gard, Meurthe-et-Moselle, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Var, chacun 2. Enfin, il y a un seul mont-de-piété dans chacun des départements suivants : Ain, Alpes-Maritimes, Côte-d'Or, Doubs, Finistère, Haute-Garonne, Gironde, Hérault, Loire, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Marne, Rhône, Seine, Haute-Vienne.

Quant à la population desservie, elle est de 1,852,000 pour Paris et de 2,658,000 pour les 41 bureaux de la province.

Le mont-de-piété de Paris l'emporte d'ailleurs à lui seul, et pour le nombre et pour l'importance des opérations, sur tous les bureaux de province réunis.

La statistique de 1873 fournit une démonstration nouvelle de la corrélation qui existe entre la situation économique du pays et le nombre ainsi que l'importance des engagements. C'est ainsi que, par rapport à 1871, le nombre des prêts effectués en 1873 s'est accru de 28 p. 100 et leur valeur de 58. Cette situation n'a pas changé en 1874, mais elle est devenue moins bonne en 1875.

Le mont-de-piété de Paris, en ce qui concerne les sommes prêtées, a contribué à l'augmentation dont il s'agit dans une proportion beaucoup plus forte. Sa part est de 50 p. 100, tandis qu'elle n'est que de 24 pour les 41 monts-de-piété de province.

Le nombre des engagements s'est élevé, en 1875, pour tous les établissements réunis, à 2,881,149, et leur montant à 49,855,675 francs. Le nombre des prêts correspond à 64 engagements par 100 habitants. A Paris, elle est de 86 p. 100. La valeur moyenne du prêt est actuellement de 17 fr. 31 c. (elle n'avait été que de 13 fr. 75 c. en 1871); mais, à Paris, elle s'élève à 20 fr. 25 c. On se rendra compte de la faiblesse de cette moyenne si l'on veut songer que le tiers des prêts porte sur des nantissements de moins de 5 francs, les 2 cinquièmes sur des nantissements de 5 à 10 francs, et les 15 centièmes sur des prêts de 11 à 25 francs, de sorte que l'ensemble des prêts de ces trois catégories forme les 87 centièmes du nombre total des prêts effectués.

A l'inverse des articles engagés, dont la valeur moyenne a sensiblement augmenté, celle des articles renouvelés a baissé. Elle n'est que de 25 fr. 26 c. (26 fr. 22 c. à Paris, 23 fr. 65 c. en province), après avoir été de 27 fr. 10 c. en 1871.

Quant à la valeur moyenne des effets dégagés, elle est, en 1875, de 17 fr. 22 c., savoir : 20 fr. 44 c. pour Paris, et 13 fr. 50 c. pour les monts-de-piété de province. On compte, d'ailleurs, 95 dégagements pour 100 objets engagés ou renouvelés.

Faute de dégagement ou de renouvellement, les objets déposés au mont-de-piété peuvent être vendus. Il résulte de ces ventes des *bonis* dont le montant s'est élevé, en 1875, à 1,169,967 francs, somme dont le quart n'est pas réclamé par les emprunteurs dans les délais voulus, et reste ainsi la propriété des établissements.

Pour l'ensemble des monts-de-piété, les frais d'administration ont atteint, en 1875, le chiffre de 2,488,706 francs, dont les 73 centièmes sont attribués au personnel. Il en résulte que la dépense moyenne par engagement est d'environ 1 fr. 15 c. à Paris et de 52 centimes pour l'ensemble des autres établissements.

7. — *Libéralités aux établissements publics.*

Le montant des dons et des legs faits par les particuliers aux divers établissements publics (établissements hospitaliers et charitables, religieux, d'instruction publique), ainsi qu'aux communes et aux départements, s'est élevé, en 1872, à 23,001,811 francs; en 1873, à 31,313,381 francs, pour descendre, en 1874, à 29,701,723 francs. On se rappelle qu'en 1871 ce chiffre n'avait été que d'un peu plus de 13 millions.

Le total de 1875 se répartit ainsi par nature d'établissement :

Établissements hospitaliers et charitables	13,617,840
— religieux	11,390,991
Communes et départements.	6,194,352
Établissements d'instruction publique.	584,497
— de prévoyance.	138,866
Total.	31,926,546

Ces libéralités résultent de 5,468 donations effectuées par 4,387 donateurs.

Si l'on rapproche, suivant la nature des établissements, le nombre des donations de leur valeur totale, de manière à obtenir la valeur moyenne de chacune d'elles, on obtient les résultats suivants :

	NOMBRE des donations.	VALEUR moyenne des donations.
Établissements hospitaliers et charitables . . .	1,908	7,137
— religieux	2,907	3,918
Communes et départements.	534	11,600
Établissements d'instruction publique.	56	10,800
— de prévoyance.	63	2,205

Nous nous bornons dans ce tableau à faire ressortir la valeur considérable des donations individuelles faites aux établissements d'instruction publique, rapprochée du petit nombre des donations qui leur sont faites. Les établissements religieux reçoivent, au contraire, des dons peu élevés, mais dont l'ensemble atteint un chiffre relativement considérable par suite du grand nombre de donations.

Les libéralités s'effectuent sous deux formes : en immeubles ou en dons mobiliers, espèces ou titres de rente. En général, la valeur en dons mobiliers est deux fois plus élevée que celle des dons en immeubles. Ce rapport varie d'ailleurs chaque année, suivant la nature des établissements favorisés ; mais, en général, on peut dire que ce sont les départements et les communes qui reçoivent relativement le plus de valeurs immobilières ; les établissements religieux viennent ensuite, et, au troisième rang, les établissements hospitaliers ou charitables. Quant aux établissements de prévoyance, ils reçoivent presque exclusivement des dons mobiliers.

En 1875, les départements qui se sont fait remarquer par l'importance exceptionnelle de leurs dons et legs sont : la Seine, le Nord, les Ardennes, la Sarthe, le Calvados et la Seine-Inférieure.

8. — Statistique agricole.

Voici quels ont été, en 1875, les principaux résultats de la récolte des céréales :

Céréales.

	NOMBRE d'hectares cultivés.	RENDEMENT moyen par hectare.	PRODUCTION totale en grains.
		hectolitres.	hectolitres.
Froment	6,976,115	14.57	101,690,385
Méteil	453,175	15.16	6,873,094
Seigle	1,812,148	15.22	27,586,216
Orge	1,042,790	17.77	18,431,216
Sarrasin	661,369	14.85	9,819,813
Maïs et millet	653,153	15.70	10,267,387
Avoine.	3,181,954	21.68	69,029,205
Total	14,780,704	16.48	243,697,316

En 1871, la production en grains n'avait été que de 240 millions d'hectolitres; en 1872, elle s'est élevée à 276 millions; elle est descendue, en 1873, à 217 millions; elle a été, pour 1874, de 287 millions, chiffre sensiblement supérieur à celui d'une bonne année moyenne; mais elle descend de nouveau, en 1875, à 243 millions.

Si l'on ajoute à la production en grains la production de la paille, qui n'est pas évaluée à moins de 281 millions de quintaux, on trouve que la valeur brute totale de la récolte en céréales dépasse 5 milliards de francs. D'après cela, la valeur brute à l'hectare est d'environ 351 fr.

Les farineux alimentaires, et sous ce titre on comprend les légumes secs, les pommes de terre et les châtaignes, ont occupé, en 1875, 1,967,280 hectares, savoir :

	hectares.		hectolitres.
Légumes secs.	304,267	ayant produit	4,700,533
Pommes de terre	1,195,935	—	124,160,146
Châtaignes	467,078	—	7,456,528
Total.	1,967,280	ayant produit	136,317,207

La valeur totale de cette production, qui avait été de 670 millions de francs en 1871, et de 750 millions en 1872, s'élève, en 1874, à 783 millions, pour s'abaisser, en 1875, à 696 millions.

Parmi les cultures diverses, nous devons distinguer :

La *betterave*, qui, pour une superficie de 404,318 hectares, a fourni une récolte de 132,437,546 quintaux, d'une valeur brute de 291 millions de francs.

Le *tabac* (11,718 hectares), qui a produit 128,663 quintaux de feuilles, valant ensemble 11,900,000 francs.

Le *houblon* (3,640 hectares), avec une production de 53,666 quintaux, dont la valeur totale est évaluée à 10,148,000 francs.

La *garance* (6,891 hectares), dont le produit, estimé à 148,000 quintaux, vaut 4,578,000 francs. Il nous suffira de rappeler, pour montrer combien cette culture est aujourd'hui en décadence, qu'en 1873 la garance occupait encore 11,541 hectares, et avait fourni une récolte dont la valeur avait été estimée à près de 14 millions de francs.

En ce qui concerne les plantes textiles, la statistique de 1874 fournit les résultats suivants :

	HECTARES cultivés.	PRODUCTION en flasse. quintaux.
Chanvre.	98,300	595,469
Lin.	78,774	431,076
Total.	177,074	1,026,545

Cette double production avait été, en 1871, de 907,949 quintaux, de 1,175,167 en 1872, de 1,007,856 en 1873, et de 1,038,662 en 1874.

Sans entrer dans le détail de la production des graines oléagineuses, nous nous contenterons d'indiquer quel a été le montant approximatif de la récolte en huile :

Production de l'huile.

Chênevis	20,035 quintaux valant	2,675,000 francs.
Lin.	26,922 —	2,747,000 —
Colza.	346,658 —	35,408,000 —
Œillette.	60,504 —	9,039,000 —
Olives	172,349 —	27,169,000 —

La valeur totale de cette production est d'environ 75 millions, auxquels il faut ajouter 15 millions de francs pour la valeur des tourteaux.

Si nous passons à la *vigne*, qui, après les céréales, constitue notre plus grande richesse agricole, nous trouvons qu'elle occupait, en 1875, 2,396,139 hectares, soit près des 5 centièmes de la superficie totale de la France. La récolte s'est élevée à 78,202,088 hectolitres, et sa valeur brute à 1 milliard 705 millions de francs. C'est une des plus grandes récoltes du siècle.

Quelques mots maintenant sur un certain nombre de produits agricoles accessoires que leur importance ne permet pas de négliger :

Nos sériciculteurs ont mis en éclosion, en 1875, 563,938 onces de graines, représentant une valeur de 9 millions de francs ; ces graines ont produit 9,658,225 kilogrammes de cocons, qui, au prix moyen de 4 fr. 53 c. le kilogramme, donnent une valeur de 43 millions de francs. Ces résultats sont quelque peu plus élevés que ceux des années 1872 et 1873 ; mais il s'en faut de beaucoup que la crise qui pèse sur cette industrie soit sensiblement atténuée.

Nos ruches à miel ont produit, en 1874, 9,997,674 kilogrammes de miel et 2,589,339 kilogrammes de cire, le tout valant environ 21 millions de francs. Enfin, pour dire un mot de nos animaux domestiques, il nous suffira de constater que leur effectif tend à se reconstituer, sauf en ce qui concerne l'espèce ovine, qui continue à être en voie de diminution.

(La suite au prochain numéro.)